

CHARTE DE BONNE CONDUITE



ETS CHARPFNFT 58

est membre du réseau d'Applicateurs Autorisés SENTRI TECH, c'est pourquoi elle s'engage :

- à utiliser seulement les procédés licenciés SENTRI TECH pour les chantiers de type appâts anti-termites,
- ♦ au respect du guide technique de l'utilisateur et à ce que ses techniciens participent aux formations techniques dispensées par LIPHATECH,
- ♦ à fournir à LIPHATECH, avant le 23 de chaque mois, une liste à jour de ses chantiers en cours de validité et à communiquer toutes les informations obligatoires.
- ♦ à ce que les surfaces déclarées soient exactes et à ce que son stock de matériel puisse être contrôlé à la demande de LIPHATECH.
- à accepter les contrôles qualité sur site mandatés par LIPHATECH,
- 🔷 à ce que ses techniciens SENTRI TECH portent des équipements de protection individuelle adaptés (gants...),
- 🍥 à désinstaller tous les chantiers arrêtés et à transmettre à LIPHATECH le document de résiliation complété et signé par le client,
- à gérer ses déchets SENTRI TECH dans le respect de la réglementation applicable et des procédures définies par Corteva™ Agriscience et LIPHATECH,
- à respecter la réglementation Biocide et à justifier auprès de LIPHATECH de la validité de son Certibiocide,
- 🧆 à participer activement à la promotion du procédé SENTRI TECH sur ses différents supports de communication dans le respect de la charte graphique définie par Corteva™ Agriscience.

10 8/12/ 2020 Pour LIPHATECH SAS

Pour l'applicateur autorisé SENTRI TECH Sté CHARPE

GENCE 17 Impasse Cas 31180 ROUFFIAC

Tél.: 06 32 64 0 E-mail: micriel.bordanave montesquieu@sarl-charpenet.fr